



Audience Conseil Général du Gers du 16 décembre 2011 : Cantines scolaires

Délégation UNSA :

Alida Gabino, secrétaire départementale A&I pour les personnels d'intendance ;
Franciane Rodriguez, secrétaire départementale SNIES pour les infirmières;
Stéphane Planchand, secrétaire départemental SNPDEN pour les chefs d'établissement ;
Pierre Bessagnet, secrétaire départemental UNSA CG32 pour les TOS ;
David Pillaud, secrétaire 2nd degré SE-UNSA pour les enseignants.

Représentant du Conseil Général :

Messieurs **Dupouy et Pujol**.

Depuis la dernière loi de décentralisation, le service d'hébergement étant confié aux collectivités, il appartient maintenant au Conseil Général de fixer les tarifs pour les élèves et les personnels. C'est donc sans concertation aucune que ce dernier a décidé une augmentation inconsidérée sur les deux derniers tarifs des commensaux dans les collèges à savoir :

- **pour un indice compris 341 à 425 : 4,35 €**
- **pour un indice supérieur à 425 : 5,85€**

Ceci se traduit pour les collègues par un surcoût en moyenne de 35 % mais qui peut atteindre les 54 % comme à Masseube soit + 2,05 € sur le prix du ticket.

Une bien étrange politique sociale en ces temps de crise...

Face à cette situation, l'UNSA Education a interpellé le président du Conseil Général mais en l'absence de réponse, notre fédération a sollicité cette audience en urgence.

Le traitement de ce dossier est des plus surprenant puisque nous nous sommes rencontrés dans les mêmes conditions sur cette même problématique en octobre 2008. Le constat partagé alors mettait en avant l'absence totale de concertation. Le projet mal préparé avait donc été abandonné. Le Conseil Général reconnaissait qu'il ne pouvait faire l'économie d'une réunion préparatoire avec ses partenaires sociaux.

Mais quelle était la sincérité des propos tenus alors ?

La réponse de ce nouveau Conseil Général décomplexé fut édifiante à l'image de la qualité du dialogue social qui allait suivre : « Nous avons manqué de courage à l'époque et

nous le regrettons. Ces augmentations auraient dû être appliquées dès 2008, les personnels ont largement profité des aides du Conseil Général, maintenant c'est terminé ».

La position du Conseil Général est dogmatique : le fonctionnaire d'Etat doit payer. A terme, n'en doutons pas, l'objectif sera bien de facturer le prix coutant à savoir 6,50 €. Un rapide tour d'horizon a pourtant pu montrer combien le Gers est isolé dans cette politique.

Quelques exemples de tarifs dans divers départements à comparer avec les 5,85€ mis en place dans le Gers:

- dans le 09 : 4,26 €
- dans le 12 : 4,20 €
- dans le 31 : 4,60 €
- dans le 64 : 4,25 €
- dans le 65 : 3,80 €
- dans le 87 : 4,00 €

Les prises de positions du Conseil Général qui suivirent furent affligeantes dans un total mépris de la communauté éducative.

Ce fut le déni de l'implication des collègues dans la dynamique d'établissement au travers des clubs et activités de la pause méridienne.

Ce fut le déni de l'implication des collègues dans la surveillance et l'encadrement des élèves durant la pause méridienne.

Ce fut le déni de l'excessivité des augmentations de tarifs. Un lissage sur plusieurs années était donc inenvisageable.

Ce fut le déni de l'excessivité du coût du repas pour une cantine scolaire.

Mais les débats ont aussi mis en exergue leur méconnaissance du dossier :

- incapacité à donner une simple estimation des salaires correspondants aux indices précités ;
- incapacité à donner une simple estimation des différences de salaires au sein d'un même tarif ;
- incapacité à donner une simple estimation de la proportion d'enseignants concernés par le dernier tarif.

C'est donc sur le découpage même des tranches tarifaires que leur proposition est inadaptée. La dernière tranche concerne près de 90 % des catégories A, et en plus l'écart de salaire y est de l'ordre de 1500 €. Une tranche intermédiaire aurait été nécessaire.

Si ce point soulevé montre la légèreté de l'approche du Conseil Général, ils ont simplement reconnu que cela mériterait réflexion mais pas nécessairement aménagement.

La situation de certains personnels (infirmières, intendants etc...) exerçant un service continu sur la journée et ne pouvant donc pas prendre leur déjeuner à l'extérieur de l'établissement a aussi été abordée. Mais là non plus aucune réponse n'est apportée.

La seule évolution devrait concerner une rupture d'égalité entre les agents territoriaux de l'équipe de régie et les agents travaillant dans les collèges. Même si ces tarifs vont être harmonisés, il n'échappe à personne que les agents de l'équipe de régie en déplacement ont leur frais de restauration pris en charge par le Conseil Général.

Le Conseil Général est donc resté arc-bouté sur ses positions, alternant mépris et défiance à l'égard de la communauté éducative et de ses représentants. C'est un bien étrange jeu dans lequel se lance le Conseil Général et l'UNSA Education le condamne fermement.